

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 94. — 10/22 Juillet 1857.

La poésie populaire en Grèce (*).

LA mort prématurée de jeunes filles est entre toutes les péripéties de la vie, celle qui a inspiré à la muse populaire de la Grèce les chants les plus pathétiques. Une fleur qui s'étale sur la tige maternelle dans toute la splendeur de sa végétation et qui s'étiole soudainement ! Quel sujet de méditations mélancoliques pour la philosophie du peuple ! La religion de la douleur, la poésie de la mort ne sont nulle part senties aussi vivement que dans les classes rustiques ; là la fosse fait un vide qui n'est comblé ni par les distractions, ni par le bruit des événements. Aussi la muse populaire de la Grèce compte parmi

(*) Voir « le Spectateur de l'Orient » du 10/22 juin, 10/22 juillet, 25 juillet (6 août), 25 septembre (7 octobre), 10/22 décembre, 26 décembre 1856 (7 janvier 1857), 26 janvier (7 février), 26 Mars (7 avril), 25 avril (7 mai) ; et 10/22 mai 1857.

sès élégies quelques-unes qui peuvent soutenir la comparaison avec les plus belles productions des littératures les plus cultivées. Nous commettrions une grande injustice si nous n'en rapportions ici un exemple :

« Hélas ! Pourquoi l'ai-je jamais vue ! Elle est étendue sur le lit mortuaire ; ceux qui l'entourent déposent sur son front et sur ses pâles lèvres le *dernier baiser*. Autour du cadavre pleurent douze de ses compagnes, et un nombre égal de cousines disent des myriologues. La mère, la malheureuse mère, les cheveux épars, muette et silencieuse, contemple les charmes de sa fille à jamais perdus. Hélas ! D'une main la jeune fille tient le crucifix, de l'autre une branche de basilic coupée le matin même. Pourquoi cette branche ne se fane-t-elle pas entre le mains de marbre de la vierge, mais secoue-t-elle ses feuilles au frémissement du vent ? On dirait que la pauvre vierge dort encore et qu'elle va donner le premier baiser à son amant ! On dirait, que, fiancée pleine de pudeur, elle va offrir à Dimos son alliance ! — Tous connaissent le triste événement, Dimos seul l'ignore ! Hélas ! quel oiseau, quel oiseau de mauvais augure lui en portera la nouvelle... ! — Mais le voilà, le voilà à cheval ; il passe sur le pont. Il fixe le regard sur le toit de la maison de sa fiancée... son œil cherche ensuite la fenêtre, puis la porte... il lui semble entendre sa voix... Hélas ! il ne trouve à la porte que la croix mortuaire, il n'entend dans la cour que les prières des morts. »

L'élégie suivante est d'un ton moins élevé mais plus émouvant que celui de la précédente. Ses images d'un naturel exquis sont empruntées aux cérémonies funèbres es habitants de la campagne :

« Dis-moi mon amour, te rappelles-tu cette belle enfant qui portait dans sa blonde chevelure une branche de myrthe à peine cueillie ? Te souviens-tu de cette belle enfant dont la bouche ressemblait à un bouton de rose, et dont les yeux reflétaient la couleur du ciel ? Cette enfant qui dans la soirée se promenait toute seule dans les champs, suivie d'un agneau, ou bien assise sur un rocher aux bords de la plage solitaire, chantait les éloges du printemps ? T'en souviens-tu ?... La malheureuse ! Je l'ai rencontrée ce matin à l'aube sur la grande route ; quatre personnes portaient sur leurs épaules la pauvre créature !

« Des soucis, des troènes, des roses blanches et vermeilles recouvraient son cadavre et imprégnaient l'air d'un suave parfum. Ses yeux dans lesquels resplendissait jadis la pureté des étoiles étaient éteints. Ses mains étaient liées par un ruban rouge et formaient une croix !

« Hélas ! Tandis que les quatre personnes la descendaient du haut des rochers, personne ne suivait le convoi si ce n'est l'agneau tout seul ! Des fleurs des champs blanches et jaunes ornaient son cou ; c'étaient des petites fleurs blanches et jaunes qui avaient été cueillies par elle-même ! — Tout impatient l'agneau courait de droite à gauche, il courait en criant avec un son rauque : *bè, bè, bè, bè*, et en bêlant toujours *bè bè* il appelait sa maîtresse. La clochette au cou il courait des bords du précipice au cadavre.

« C'est ainsi que j'ai vu, mon amour, au point du jour la belle enfant qui portait dans sa blonde chevelure une branche de myrthe, cueillie le matin même, dont la bou-

che ressemblait à un bouton de rose et dont les yeux reflétaient l'azur du ciel (*).

Le mal du pays est également une source d'inspirations pour la poésie du peuple. Dans la manifestation de ce sentiment, qui improvise des situations pathétiques de divers caractères, qui introduit une nouvelle veine d'images, d'affections et de récits, on signale une première gradation qui distingue le chant cleptique du chant domestique. Ici nous ne rencontrons plus cet inflexible patriotisme, âpre comme les rochers où il a placé sa demeure, cette tension nerveuse, cette humeur atrabilaire du proscrit volontaire, qui remet à son fer sa vie, son honneur et son bonheur après avoir jeté la pierre de l'anathème sur les murs de sa maison natale et sur tout endroit habité qui a plié un genou devant la tyrannie. Le patriotisme bourgeois transige; il apprécie les douceurs de la vie domestique et les avantages de la paix, dût celle-ci lui valoir l'humiliation, les corvées et même la perte de la vie. L'habitant de la communauté autonome défend sa liberté personnelle par tous les moyens possibles, il aime la vie errante dans laquelle il trouve sa liberté, il entoure la solitude du charme de la poésie, il poétise la plus âpre des passions, la vengeance, et il s'enivre dans la volupté fébrile de l'abnégation... par contre l'habitant du pays conquis ne saurait trouver dans le monde entier une autre patrie que la malheureuse patrie à laquelle la Providence l'a attaché; et plus cette

(*) Cette romance est très répandue. Publiée plus d'une fois dans divers recueils elle a toujours été confondue avec les romances dont les auteurs sont restés inconnus. Mais quant à moi j'ai de fortes raisons pour la placer sans hésiter parmi les productions du conte Solomos.

pauvre patrie est opprimée, plus son amour pour elle est grand. Il ne changerait point son foyer pour tous les biens de la terre, pensant, avec Lucien, que la fumée du propre foyer brille plus à ses propres yeux que la flamme du foyer de l'étranger (*). Ces deux faces différentes de la société grecque sous l'action inégale de l'islamisme, ne doivent point passer inaperçues. Le premier de ces véhicules, le sabre, la protestation armée ne présenterait-il point en effet dans l'obscurité de la domination, le symbole du Christianisme triomphant, tandis que la famille, le civisme ardent et passif, représenterait la civilisation traditionnelle, cette civilisation qui dans un prochain avenir sera le levain du développement des facultés morales qu'a conservées la nation? — Etrange combinaison: Ces deux forces différentes fonctionnent dans une égale mesure. Si le cleptisme avait eu des proportions plus étendues, qui sait quelle secousse périlleuse aurait reçue dans sa base la société grecque. D'une autre part, sans l'élément héroïque, il n'y a point de doute que la famille serait restée éternellement dans l'inertie, elle se serait étiolée dans l'oppression, privée de cette impulsion généreuse qui devait élever par degrés le lyrisme domestique à la dignité épique de l'insurrection, à la hauteur du patriotisme combattant pour le salut commun.

Le plaintif, le paisible amour de la patrie, de la lyre casanière est à la poésie populaire de la Grèce, ce qu'a été autrefois le sentimentalisme à la littérature européenne, sauf néanmoins l'affectation. Une couleur pâle, une lumière faible et amortie, comme celle de la lune ensevelie dans les nuages, revêt le chant grec de la campagne. Le

(*) Καὶ ὁ τῆς πατρίδος καπνὸς λαμπρότερος ἐφθιάσκει τοῦ παρ' ἄλλου πυρός.

paysage est pittoresque, mais il a un je ne sais quoi de triste et de funèbre qui rappelle le cloître ou le cimetière. Elle respire d'un bout à l'autre une poésie de lamentations, on n'y rencontre pas la moindre hilarité. On dirait que l'espérance, cette dernière déesse, a abandonnée, elle aussi, cette pauvre terre.

Pour exprimer cette mélancolie, la langue coutumière change la signification des anciens mots, ou bien elle en crée de nouveaux. Le mot ξένος (étranger) a déjà perdu sa première signification; dans le langage moderne, il prend une signification qui ne saurait être rendue dans une autre langue, car ce mot est devenu presque un mot de convention. Son sens propre, du moins dans les chants, serait celui-ci : *l'expatrié qui soupire après le retour dans la patrie*. De là le mot ξενιτεία, qui soulève dans le cœur du Grec de si nombreuses émotions. Ce mot correspond plutôt au mot français *étranger* qu'à l'ancienne signification qu'on trouve dans les dictionnaires. Néanmoins il n'a point cette portée politique qu'il a dans la bouche de la nation composée d'hommes libres et de voyageurs. A peine ce mot est-il prononcé qu'il fait naître un sentiment inexprimable de tristesse; aussi n'est-il employé que pour désigner celui qui est inconsolable loin du foyer. Les dérivés de ce mot, ξενιτεύομαι, ξενιτευμένος, ne s'appliquent qu'à ceux qui sont obligés de s'expatrier; et par conséquent ces mots renferment l'idée d'une pénible privation :

ἢ ξενιτεία δὲ χλίρομαι δὲ χλίρονται τὰ ξένα (*).

Le verbe composé ξενοδοσυχνοῦμαι (avoir un ardent désir de retourner dans sa patrie) d'où le participe ξενοδο-

(*) Chants populaires, Corfou, 1832 p. 723.

σχυόμενος, très commun dans les chants de l'Archipel, n'est pas moins beau que les dérivés.

Il existe dans le langage familier une affinité entre le mot ξενιτεία et celui de ἐρημία (solitude, abandon), tout divers du mot grec moderne μοναξία qui dérive de l'adverbe μόνος et qui signifie l'isolement : ἔρημος, solitaire, signifierait dans cette acception modifiée une personne qui subit un sort qu'elle n'a point mérité; ἐρημον ἐμβλέπω, disait Aristophane : J'ai la solitude dans les yeux, j'ai le regard triste et fixe. « Qui dit *solitude* (dans le langage des Grecs) dit la plus grande des douleurs (*). » De là le verbe ἐρημάζω : être frappé de quelque grand malheur et ses composés παντέρημος, παντερημασμένος :

Καὶ βγάλ' τὴν ἀρραβῶνα μου, τὴν παντερημασμένην.

Le retour au foyer est considéré comme un événement tellement heureux, il procure des satisfactions si douces, que le substantif νόστιμος, dérivé de νόστος, retour dans la patrie, a changé de signification depuis Théophraste et Kallimaque. Aujourd'hui il signifie objectivement *doux, savoureux, succulent, agréable*, d'où vient le verbe νοστιμεύομαι, goûter, prendre plaisir, savourer voluptueusement la possession d'un objet désiré. Ce verbe rend une expression esthétique que le grec ancien et les idiomes modernes rendraient difficilement.

La principale affliction du Grec à l'étranger, c'est la privation de la vue de sa mère, de sa présence à son chevet de malade, c'est la crainte d'être privé, s'il venait à mourir, d'encens, de cierges et des prières de l'Eglise, et peut être même de la sépulture. « Je l'ai vu, dit un chant, il fut conduit de nuit dans le champ solitaire, et

(*) Tommaseo.

il y fut jété comme on jette dans la plaine le cadavre d'un chien. Il n'y eut ni communion, ni chandelles, ni psalmodies, ni chanteurs (*). » La sépulture conserve, chez les Grecs modernes, une grande partie de ce caractère sacré et inviolable dont l'entoura le paganisme. Entre autres chants de cette nature, il y en a un qui décrit avec des images dignes du burin éleptique, les conséquences de la mort sur la terre étrangère :

« Je te supplie, ô mon destin, de ne point me conduire sur la terre étrangère ! Et pourtant, si cela avait lieu, oh ! alors, par grâce ! n'abrège point le terme de ma vie ! J'ai été témoin oculaire des funérailles de ceux qui meurent sur la terre étrangère ; ils sont ensevelis sans la consolation de l'encens et des prières d'un prêtre, sans l'extrême onction, ils sont ensevelis superficiellement dans le terrain où poussent les épines. Un jour l'agriculteur y conduisit de la montagne ses bœufs et sa charrue, et il se mit à labourer la terre avec le soc aigu de sa charrue, il se mit à labourer cette terre sacrée au défunt, pour ensemençer de l'orge. Le laboureur était jeune, robuste et expérimenté. De sa lance il piquait ses bœufs, il les excitait avec la pointe ferrée, il les aiguillonnait avec son couteau au manche d'argent. Au premier sillou qu'il trace il déterre les jambes du cadavre... Les autres parties du cadavre de l'exilé ne tardent point à paraître... — Le laboureur est ému, il s'assied à côté de l'abandonné, il le contemple dans le silence et enfin pris de pitié il s'écrie : « O étranger, si j'avais pour compagnon ton pa-

(*) Dans les États de l'Église on refuse encore aujourd'hui une décente sépulture à ceux qui professent la religion grecque. Le cadavre est enterré clandestinement dans les champs.

reil, si j'avais un frère, fort et robuste comme toi, non jamais, je ne l'aurais envoyé sous terre pour qu'il soit consumé comme toi dans la poussière. Je serais descendu sur les bords de la mer, j'aurais cherché le long du rivage du bois de cèdre (Κυπροκάλυμον?) que les vagues rejettent sur la plage et de ce bois je lui aurais fait un cercueil. J'y aurais mis des branches d'œillet et une poignée d'amaranthe qui ne se dessèche jamais ! »

On n'en finirait jamais si on voulait passer en revue toutes les formes poétiques de l'esthétique du peuple au moyen des quelles se manifeste cet attachement à cette patrie civile. Chaque situation de famille y joue un rôle. Tantôt c'est la mère qui soupire après le retour de son fils; tantôt c'est l'amante abandonnée qui se lamente pour l'absence prolongée de son bien-aimé. Elle voudrait lui envoyer un souvenir dans l'exil : « mais que peut-elle lui envoyer ? une pomme parfumée ? elle se pourrirait en route ; un coing ? il ne tarderait point à se faner. Elle ne peut lui envoyer le raisin muscat de Smyrne, car une fois desséché il ne vaut plus rien. Elle lui enverra donc son mouchoir plein de larmes ; mais hélas ! Ces larmes brûlantes ne brûleront-elles point le mouchoir en route ? » Il y a des chants qui décrivent le départ, les derniers adieux qui sont appelés dans cette énergique poésie : *la brûlure de la séparation*. C'est une poésie riche de vifs sentiments, d'images d'une touche délicate, et d'harmonie métrique. Il y a dans ces chants des vers qui laissent des traces indélébiles dans l'oreille et dans la mémoire, et qui reviennent constamment sur les lèvres après un long intervalle de temps, de même que revient sur les lèvres

un air inconnu qu'on a entendu il y a de longues années on ne sait plus où.

Les recueils des chants populaires de la Grèce contiennent un grand nombre de romances d'amour. Si ce n'est que le caractère de cet amour est un peu différent de la poésie érotique de l'Occident.

Les mœurs sévères de l'Orient ne permettent point à l'amour de se montrer dans ces contrées avec cette nudité de sentiments, de paroles et d'actes, dont tire un si grand profit la poésie de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne. En Orient l'amour se présente toujours voilé d'une pudeur sacrée, monastique, qui provient de la rigidité des rapports entre les sexes, et de la vie de réclusion à laquelle la femme est condamnée. La modestie, la rougeur pudibonde, la chasteté la plus fantasque, la pudeur la plus extrême, remplacent, dans cette poésie domestique de la Grèce, l'enthousiasme passionné, les ardentes déclarations de la fureur lyrique qui caractérisent le romantisme chevaleresque et galant de l'Occident. Le mot même *amour* est tombé en désuétude dans cette société claustrale d'où les règles austères du Christianisme ont exclu les mœurs obscènes et les souvenirs lubriques des âges antérieurs. Le mot *amour* fut remplacé par le mot qui exprime la plus belle vertu évangélique, la charité, par le mot *ἀγάπη*, par ce mot dont se servait le Seigneur pour saluer ses disciples et qui servit de salutation aux apôtres entre eux. Le mot *ἀγαπητικός* (amant) se rencontre rarement dans les chants, à sa place on trouve le mot *καλός* (beau). L'amante est appelée *λυγερή* (*λυγρή*, *λυγρᾶ*) terme de sympathique commisération qui répond au sentiment suave de la cha-

rité que le beau sexe inspire à l'homme sous les auspices de la religion et dans les limites de la retenue la plus châtiée.

Cette attitude éminemment modeste de la femme grecque, que nous peint la poésie populaire, répand sur les incidents de l'amour une couche d'un ton âpre, un vernis d'innocence pastorale d'un effet tout divers de celui que produisent le plus souvent les scènes effeminées du lyrisme occidental, où l'excès des soupirs, des paroles chaleureuses, du franc parler en un mot, ne tardent point à faire naître la familiarité et la satiété de l'affection. « Parmi nous, remarque un critique avec une grande justesse, le cœur de la femme est une flamme, qui brûle au vent avec éclat, mais qui meurt aussi rapidement. Chez les Grecs, la femme renfermée dans la chambre nuptiale, comme dans les ténèbres d'un temple sacré, éclaire le foyer et la famille d'une douce lumière ainsi qu'une lampe d'albâtre suspendue dans une église (*). » On peut en dire autant de l'amour considéré comme un élément social. En France, et dans les autres pays de l'esprit chevaleresque, cette affection fit son entrée dans la société, elle domina les mœurs, mais comme toutes les choses humaines, elle subit avec le temps la loi immuable de la décomposition. Chez nous l'amour ne se sécularisa jamais; il fut gardé en dépôt par l'Église comme un objet sacré dont on ne devait faire usage que sous certaines conditions solennellement établies.

Mais du moment que les choses de ce monde sont à tel point enchaînées et jointes entre elles, que le bien et le mal sont absolument nécessaires au développement de

(*) Tommaso, Scintille.

l'humanité, il advint que ce caractère inviolable et sacré de l'amour a ralenti le développement de quelques facultés sociales qui se développèrent si rapidement ailleurs.

Parmi les principales causes qui concoururent, au moyen âge, à tenir l'élément populaire subordonné à la hiérarchie monarchique et cléricale, et la langue du peuple subjuguée à la langue des savants, il faut compter l'état d'isolement de la femme; son amour, retenu dans les étroites limites de la réserve, resté presque toujours dans la même région d'abstraction dans laquelle est restée la religion dogmatique; n'éprouva point, comme en Occident, le besoin de faire de la langue vulgaire l'organe quotidien des relations entre les deux sexes, le poétique messager d'une correspondance sentimentale. Ici le lyrisme amoureux expira sur les limites du gynécée. A quoi bon épancher sa passion dans des vers lorsque ceux-ci ne peuvent point forcer la barrière qui sépare les deux amants? Qu'est-ce que la chanson dans son origine, si ce n'est l'éloge de l'objet aimé et l'offrande à son autel de la personne même du poète? A défaut du dialogue réel entre les sexes, le dialogue rythmique de la fiction lyrique ne pouvait que manquer. C'est ainsi que l'amour fut privé de poésie, il n'entra point dans les mœurs sociales, et il ne prêta point sa puissance auxiliaire au développement d'une des plus grandes forces populaires des temps modernes, à l'organe de la parole, considéré dans ses rapports avec les progrès de la liberté (*).

Le résultat opposé avait lieu dans le midi de la France, en Italie, et dans les autres contrées où

(*) Ποιητὴς ἢ θεὸς σοφὸς αὐτῶν, ἄρα καὶ ἄλλων ποιῆται. Ἡδὲ γὰρ ποιητὰς γίνονται, πρὶν εἰσευρεῖν τὴν τέχνην, οὐδ' ἂν ἴδμεν πῶς ποιεῖται. Πλάτων.

« Amor prima trovò e i versi,
» E suoni e canti, ed ogni melodia. »

Dans ces pays la poésie lyrique se fit un instrument actif de la langue du peuple; elle la vulgarisa; elle fit plus, elle contribua indirectement au développement du sentiment démocratique qui se révéla en France avec l'affranchissement des communes, et en Italie avec l'éloquence républicaine de Florence, de Pise, de Venise dont la trompette épique de la *Divine Comédie* est un écho sublime et passionné de ce grand sentiment.

Mais en compensation qui nous assure que le lyrisme amoureux aurait pris, dans un délai plus court que celui fixé par la Providence, ces proportions qu'il a prises ailleurs, par un concours de circonstances différentes, et que dans les situations critiques dans lesquelles devait se trouver l'Orient se serait manifesté cet amour énergique de la patrie qui a sauvé le pays? Qui nous assure que la lyre de Pétrarque et de Chiabrera n'aurait pas rendu en Grèce des sons plus mous et plus effeminés que ceux qui ont énervé dans un si court espace de temps en Italie le sentiment civil et les traditions romaines de Cola de Rienzi et de Savonarola? L'héroïsme de la patrie, la conservation de la langue ancienne et de la littérature chrétienne et profane le retard qu'éprouva dans ses développements la langue vulgaire, sont, à notre avis, des faits intimement liés à la séquestration du beau sexe et à cette expression poétique de sa pudeur qui est un des principaux traits du caractère de la femme grecque.

Donnons un exemple de cette pudeur propre à la femme grecque. — C'est un mari absent depuis long-temps qui rentre déguisé dans son pays, et qui ayant rencontré

sa femme à la fontaine cherche à la séduire par un moyen des plus ingénieux, afin de mettre à l'épreuve sa fidélité.

« Voici l'Orient qui s'empourpre; voici la nouvelle lumière qui s'étend jusqu'à l'Occident. Les montagnes se dessinent plus nettement sur le fond du ciel; l'astre du matin pâlit. Les oiseaux prennent leur vol, des femmes bien gentilles vont à la fontaine. J'y vais moi aussi avec mon cheval et mes chiens. J'y trouve une jeune fille des plus avenantes, qui lavait du linge dans un lavoir de marbre. Je la salue: elle ne répond point à mon salut. Je lui parle; elle ne me répond point. — « Belle enfant, veux-tu nous offrir de l'eau à moi, à mon cheval et à mes chiens, que nous apaisions notre soif? » Elle remplit quarante sceaux d'eau sans jamais lever les yeux; au quarantième sceau qu'elle remplit une larme brilla sur ses paupières (*). — « Pourquoi pleures-tu? pauvrete, pourquoi laisses-tu échapper ce profond soupir? Aurais-tu faim, aurais-tu soif, aurais-tu une méchante mère? » — « Hélas, ô étranger, ce n'est ni la faim, ni la soif, ni une mère perfide qui m'affligent. Mais ne dois-je point soupirer après mon mari qui est absent depuis dix ans? Je pleurerai encore trois ans, je soupirerai encore cinq ans après mon mari, puis je me couperai les cheveux et j'entrerai dans un couvent. Je chercherai une montagne isolée dont je ferai un lieu de retraite. Là je dépérirai sous le noir cilice, tandis que mon mari sera consumé par les tourments de l'exil. »

— « Belle enfant, ton mari est mort; j'ai payé les frais des funérailles; avant de mourir il m'a chargé de venir réclamer de toi l'argent que je lui ai avancé... Je lui ai

(*) Cette gracieuse image fait allusion à la ressemblance que la jeune femme a saisie, d'un regard furtif, entre l'étranger et son mari.

donné aussi le dernier baiser; ô belle veuve, ne me le rendrais-tu point? » — Hélas, ô étranger, si tu as déboursé de l'argent pour les funérailles de mon mari, je te rembourserai une somme double... mais quant au baiser que tu lui as donné vas le lui réclamer à lui-même. » — « O chère! ne reconnais-tu point ton époux? » — « Pour que je puisse te croire donne moi les indices de notre maison. » — A la porte est un pommier, dans la cour une vigne et un citronnier planté par tes mains; » — « Quelqu'un du voisinage t'aura dit cela, dis-moi quelque marque de ma personne. » — Tu as un signe sur le sein, et un signe sous les aisselles; et sous ta gorge se trouve l'amulette matrimoniale. » — « Ah! viens, viens, tu es mon mari, tu es l'époux après lequel je soupire. »

La fidélité conjugale joue un grand rôle dans la poésie romantique de la Grèce. Voici un autre exemple :

Entends de Liakos se débattre l'épouse.

Des brigands Albans, la chargeant d'un lien,
Insultent sa beauté d'un chaste honneur jalouse :

« Préfère un mari turc à ton époux chrétien! »

Lui disaient-ils; mais elle : « Ah platôt sur la terre
Voir s'éteindre en mon sang mes jours infortunés
Que de sentir mon front ou mes yeux profanés

Par votre baiser adultère! »

Mais d'un coteau voisin, Liakos s'élançant,
L'aperçoit; et courbé sur son coursier qu'il presse,

Il lui dit, en le caressant :

« Aideras-tu ton maître à sauver ta maîtresse? »

— « Oui répond le coursier, prompt émule du vent.

Sa main mesurera ses dons à ma vitesse.

Volons, volons, ô mon guide, en avant!... »

Il fond, en trait ailé, sur la troupe inhumaine,
 Que le fer du héros abat en arrivant,
 La foule aux pieds, reçoit la belle Liakène,
 Et comme l'éclair l'enlevant,

En croupe avec orgueil dans le camp la ramène (*)

Si nous voulions entrer dans de plus grands détails, nous pourrions considérer cette poésie rustique sous d'autres points de vue encore.

Nous nous occuperons plutôt en terminant cette étude d'un sujet qui a une grande importance relative à notre travail. Nous voulons parler de la langue et du rythme employé dans les chants de la montagne et de la campagne.

Fin de la seconde partie.

Nouvelles diverses.

—ooo—

— On écrit de Beyruth en date de 2/14 Juin.

Le sujet des préoccupations générales, est dans ce moment, l'ordre émané de Rome qui impose aux Latins de Syrie le calendrier Grégorien. Quelques uns d'entr'eux ont obtempéré à cette injonction; mais la plupart et les plus importants s'y sont refusés.

La plupart des Latins de Damas, presque tous ceux de Beyruth, de mont Liban, de Sidon, de Tyr, de Jaffa sont

(*) Chants héroïques des montagnards et matelots Grecs, traduits en vers français par M. Népomucène Louis Lamerrier, l'Institut, Paris 1825.

résolus de rester Orientaux, comme ils l'ont été jusqu'à ce jour, n'ayant d'autre point de cohésion avec les Occidentaux, qu'en tant qu'ils reconnaissent aussi la suprématie du Pape; aussi refusent-ils de se conformer au nouveau calendrier, de peur qu'ils ne soient entièrement latinisés.

Les latins seuls de Haleb, de Ptolémaïs, et de Damas ont adopté le nouveau calendrier; mais le clergé latin se sert de tous les moyens pour ramener les récalcitrans à l'obéissance; cette conduite du clergé a provoqué une sérieuse opposition, et des protestations ont été adressées à la S. Porte, contre les menées du Patriarche des Latins; par suite de ces protestations, la Porte a publié un firman qui enjoignait au Patriarche de ne pas troubler la paix des sujets de l'Empire, en suscitant dans leur sein des questions religieuses; mais ce firman est resté sans effet, parce que la décision de Rome paraît irrévocable.

Les latins de Tyr ont cependant renvoyé leur évêque qui persistait à vouloir leur imposer le calendrier Grégorien.

Mais voilà que des événements imprévus viennent d'ajouter de nouvelles complications à une situation passablement embarrassante.

Les Moutevelides, (tribu barbare, dont la religion diffère peu de celle des musulmans) prenant pour prétexte une altercation survenue entre un marin latin et un passager Mouteveli, ont attaqué au nombre de 3 mille, les Latins, ils en ont blessé et tué un petit nombre et ils leur auraient fait subir de bien plus grandes pertes, si les Latins ne s'étaient hâtés de se renfermer dans leurs maisons; les Moutevelides ont pourtant brisé les portes de ces

maisons et ils ont emporté tout ce qui s'y trouvait; quelques jours après, étant revenus à la charge, ils ont commis les mêmes excès; et c'est alors que les malheureux Latins ont envoyé à Beyruth une commission, pour dénoncer au Testerdar, qui remplit provisoirement les fonctions de Lieutenant du Pacha de Sidon, les méfaits des Moutevelides et implorer sa justice contre leurs chefs; mais le Testerdar, loin d'accéder à leur demande, s'est borné à expédier quarante gendarmes à Tyr pour rétablir l'ordre.

Il a été remarqué, que dans cette occasion, le Consul de France n'a pas accordé aux Latins de Tyr, la protection qu'il prodigue ordinairement aux Latins de cette contrée; il s'est cependant transporté à Tyr, immédiatement après le départ des 40 gendarmes.

D'une autre part, l'amiral Bouet a expédié dans les parages de Tyr, un bateau à vapeur, qui doit par sa présence, appuyer le raffermissement de l'ordre public, la réintégration de l'évêque et l'adoption du calendrier grégorien, conformément aux ordres de la Cour de Rome.

Le Consul de France a donc ramené l'évêque à Tyr et c'est alors que le Testerdar a fait arrêter les chefs des Moutevelides pour les punir de leurs violences.

Je vous ai parlé dans une précédente lettre, de l'enlèvement d'une jeune fille orthodoxe par un Maronite.

Cet acte révoltant est resté impuni, vu la protection efficace dont jouit ici le ravisseur; l'affaire a donc été portée à Constantinople par nos autorités ecclésiastiques et par le Consul Anglais M^r Moor, dont la conduite est au-dessus de tout éloge; cet homme honorable a plus d'une fois accordé une généreuse protection aux malheureux

orthodoxes qui sont en butte à toute espèce de persécutions dans cette contrée.

— Nous lisons dans la correspondance d'Alexandrie du Byzantis, en date du 3 Juillet.

Vous savez que la Cour de Rome a pris la résolution d'imposer aux catholiques unis de Syrie, de Palestine et d'Egypte, le Calendrier Grégorien, et pour y parvenir, rien n'a été épargné; on a même eu recours à des moyens de contrainte.

Dernièrement l'évêque catholique d'Alexandrie a fait fermer les portes de leur église, à 70 familles des plus distinguées des catholiques unis de cette ville, qui avaient refusé de se soumettre aux ordres de la Cour de Rome; alors ces familles se sont adressées au Patriarche d'Alexandrie et lui ont demandé l'autorisation de revenir à l'église orthodoxe dont elles s'étaient éloignées.

Elles ont été reçues à bras ouverts; leur retour a été célébré avec la plus grande solennité.

Le nombre de ces familles monte à 102.

— On écrit de Salonique en date du 5 Juillet.

La bande de brigands qui est commandée par le fameux Carabataki, vient de s'emparer de la personne de Bessim Efendi qui vivait à la campagne.

Pour mettre en liberté son prisonnier, elle exige d'abord une rançon de 200,000 piastres et puis la mise en liberté de deux compagnons de Carabataki, qui après avoir été amnistiés ont été saisis et emprisonnés par le ci-devant Gouverneur de Salonique, Ahmed Pacha.

Bessim effendi est un des personnages les plus marquans de Veria; il est président du conseil de sa province, et il jouit d'une estime universelle.

La bande de Carabataki s'est renforcée dans ces derniers temps ; elle est formée de plus de 40 bandits ; ses crimes ont inspiré la plus grande terreur aux habitans de ces provinces.

— On nous écrit d'Arta.

Un habitant du village de Nassari, dans le canton de Laca, nommé Georges Euthimios, en passant sur le pont qui traverse la rivière de Louros, escorté par trois hommes appartenant au Kaïmacam d'Arta, s'est précipité du haut de ce pont dans la rivière et s'y est noyé. Je viens d'apprendre la raison de ce suicide, et je saisis cette occasion pour vous la communiquer.

L'adjoïnt du village de Nicolitzi, nommé Anagnosti Kitzo, dénonça le sus-dit Georges Euthimios au Kaïmacam d'Arta, comme ayant en sa possession un trésor qu'il avait trouvé enfoui dans la terre. Le Kaïmacam envoya aussitôt chercher Georges, et à l'insu du conseil provincial, il lui fit subir un interrogatoire et exigea que le trésor lui fût immédiatement livré ; le paysan eut beau protester contre son dénonciateur et jurer qu'il ne possédait aucun trésor, il n'en fut pas moins jeté en prison ; quelques jours après, il fut de nouveau amené devant le Kaïmacam, qui vu les négations réitérées de Georges, lui fit subir d'horribles tortures et le renvoya encore dans sa prison. Le malheureux paysan s'offrit alors d'aller chercher le trésor, et c'est à cet effet, qu'escorté par trois hommes que lui donna le Kaïmacam, il se dirigeait vers son village, lorsqu'en passant sur le pont de Louros, il prit la résolution de mettre fin à son existence. Plusieurs personnes qui traversaient le pont au moment où ce malheureux se précipita dans la rivière, déclarent lui avoir vu

faire à l'heure suprême, le signe de la croix et s'écrier en levant les yeux au ciel : « Que ceux qui m'ont poussé à cet acte de désespoir en rendent compte à Dieu. »

Son corps ayant été retrouvé plus tard, on y découvrit les traces des tortures que le Kaïmacam lui avait fait subir.

Voilà de quelle manière sont journellement martyrisés les malheureux chrétiens de ces provinces !!

S.

Iles Ioniennes.

— 000 —

Nous publions le procès verbal de la séance du 2 Juillet de la Chambre Ionienne, en ayant pour texte de notre traduction, la Palingénésie, journal de Corfou.

Ce fut une interpellation adressée par M^r Dandolo à la chambre même, au sujet d'une pétition qui circulait, disait-on, dans les campagnes et par laquelle on demandait que Corfou fût déclarée colonie Anglaise, qui donna lieu à la mémorable discussion du 2 Juillet.

Ce bruit alarmant était de nature à éveiller les plus sérieuses inquiétudes ; car l'érection de la République Ionienne, ou bien de Corfou en colonie anglaise, est une question de vie ou de mort pour les populations grecques des îles ; c'est une question d'intégrité ou de démembrement de leur nationalité, to be or not to be ; aussi provoqua-t-elle dans la chambre, les manifestations les plus vives et les protestations les plus chaleureuses.

Les députés de toutes les îles, sans exception aucune, oubliant leurs dissensions, et sans égard pour l'omnipotence de la Protection, sous la quelle ils se trouvent placés, ont donné dans cette occasion solennelle, des preuves irrécusables de leur attachement à leur indépendance et à leur intégrité nationale.

Et ce qui a été remarquable dans cette discussion, c'est que ceux qui manifestaient les sentiments les plus hostiles à la domination étrangère, nous voulons dire la chambre entière, étaient les véritables conservateurs, tandis que ceux qui hors de la chambre, avaient médité ou étaient censés avoir médité d'ériger Corfou en colonie anglaise, étaient justement dénoncés comme les ennemis les plus dangereux de l'ordre légal. Ce n'est donc pas au nom seulement de l'intégrité et de l'indépendance de la République Ionienne, que la chambre frappait de sa réprobation les tentatives criminelles des partisans de la colonisation de Corfou, mais c'est encore au nom de la Protection, qu'elle foudroyait ses adversaires et qu'elle les qualifiait, à juste titre, comme des perturbateurs du repos public.

Dans cette discussion, les députés de toutes les couleurs n'ont cessé de témoigner des sentiments les plus nobles et les plus élevés; ils ont plus d'une fois protesté de leur attachement inviolable à leur langue nationale, à la religion de leurs ancêtres, à leur origine hellénique, à ce triple symbole de la commune patrie.

Tant il est vrai que les dominations étrangères qui ont successivement pesé sur les Îles Ioniennes, n'ont pu opérer que de légères altérations dans les éléments essentiels de leur nationalité.

Semblables aux grands monuments de l'antiquité, que le temps a lésés sans les détruire, les Ioniens aussi ont survécu aux dominateurs étrangers qui ont occupé leur sol; et malgré des épreuves de plusieurs siècles, ils ont eu l'incontestable mérite de conserver pur et sans tâche le dépôt sacré de leurs ancêtres, leur langue maternelle la religion de leurs pères, leur nationalité hellénique; Honneur leur soit rendu! S.

Séance de la chambre du 20 Juin (2 Juillet) 1857.

CORFOU.

M^r Dandolo. Je vous ai dit plus d'une fois, Messieurs, que le public se plaint de ce que la Chambre ne s'occupe de rien d'utile. On m'a encore fait le même reproche hier, et même une ou deux personnes, m'ont dit qu'on faisait peu de cas des discussions de la Chambre et de ses décisions, depuis surtout, que l'on a mis en circulation une pétition pour demander que Corfou fût déclarée colonie Anglaise.

M^r Lombardo fait observer à *M^r Dandolo*, que lorsque de pareilles assertions sont lancées au milieu de la Chambre, encore faut-il que les faits avancés soient officiellement constatés, ou bien qu'ils soient officiellement démentis. Je vous le demande donc, *M^r Dandolo*, pouvez-vous affirmer qu'une telle pétition ait été mise en circulation?

Plusieurs députés se lèvent et appuient l'interpellation de *M^r Lombardo*.

M^r Arvanitaki. *M^r Kandoni* m'a dit hier qu'on lui avait présenté une pareille pétition à signer.

M^r Dandolo. Vous voyez donc, Messieurs, quelles sont les conséquences de notre inaction; puisque nous ne faisons rien pour le bien public, ont est porté à proposer

des mesures qui, tout insensées qu'elles nous paraissent, n'en sont pas moins funestes. Il faut donc que nous nous occupions des besoins et des exigences du peuple afin d'y satisfaire le plus promptement possible.

Le Président. Ce n'est pas pour subir l'impulsion extérieure qui j'ai accepté le mandat de député; mais bien pour accomplir un devoir de conscience, et je ne doute pas que ce ne soit là le cas pour tous les membres de cette Chambre.

M^r Lombardo. Et moi, Messieurs, soyez en sûrs, je ne me départirai jamais de ce que me prescrira ma conscience pour satisfaire aux besoins et aux exigences de ceux qui m'ont envoyé dans cette enceinte; et de plus, je ne cesserai jamais de combattre ceux qui voudraient porter atteinte aux droits de mon pays.

On dit qu'une pétition circule pour faire de Corfou, une colonie Anglaise; ceci ne peut qu'inspirer une profonde indignation. Si cette idée est révoltante pour tout Ionien et pour tout Grec, combien ne doit-elle pas inspirer d'indignation aux Corfiotes eux-mêmes et à leurs représentants? J'invite donc, M^{rs} les Députés de Corfou, à s'enquérir de l'exactitude de ce fait, et à nous transmettre ensuite les renseignements qu'ils auront recueillis, afin que nous puissions délibérer sur les mesures à prendre.

La Chambre entière adopte la proposition de M^r Lombardo.

M^r Polylas. D'après notre code pénal, les actes attentatoires à l'ordre politique qui constitue la République Ionienne, seraient qualifiés par le gouvernement de crimes de haute-trahison. Or, s'il est vrai qu'on médite de

convertir Corfou en colonie anglaise, M^r Foresti, en sa qualité de Procureur, devrait en être informé. Je l'invite donc à nous donner des renseignements là dessus.

M^r le Procureur général. Je réponds à votre invitation, Monsieur, et je vous dis que ne sachant encore rien de positif sur le sujet en question, je ne pourrai agir d'aucune manière. On l'a dit une autre fois encore, mais cela n'était point vrai. Si des personnes malveillantes persistent à répandre de pareils bruits, dans le but de jeter le trouble parmi nous et d'entraver la marche de nos travaux, nous ne devons pas nous laisser prendre à ce piège. Je vous prie donc, Messieurs, de ne pas vous abandonner à un enthousiasme irréfléchi, qui nous entrainerait dans des discussions dont le résultat serait indigne de la gravité du sujet. Attendez donc, et examinez avant de prendre une décision quelconque.

M^r Metaxa. Si la chose est vraie, nous n'avons pas de temps à perdre, car il se pourrait que la pétition nous fût soumise d'un moment à l'autre.

M^r Padova. Dans cet instant, je viens d'apprendre d'une manière positive, que M^r Kandoni a été invité à signer une pétition pour la colonisation de Corfou.

M^r Arvanitaki. Dans une de nos séances précédentes, M^r le Procureur général nous a dit qu'il y a des personnes qui en veulent aux réformes. Le Lord haut-commissaire nous a donné l'assurance dans sa réponse à l'adresse de la Chambre, que la Protection respectera et défendra les droits des îles Ioniennes. Je demande donc maintenant si les paroles d'alors du Procureur général étaient sérieuses, et quelle est la protection qui nous est accordée contre les coupables tentatives qui menacent notre indépendance?

M^r le Procureur général. C'est au nom du Lord Haut-commissaire et du Président du Sénat que j'avais fait cette déclaration, pendant les discussions qui ont été entamées sur la question de Céphalonie et dans un moment où le gouvernement n'était pas encore constitué. Je suis de nouveau chargé aujourd'hui de vous donner l'assurance que tous les membres du gouvernement sont disposés à défendre, par tous les moyens, les libres institutions du pays. Soyez donc tranquilles ; aucun danger ne nous menace. J'ajoute encore que si la chose avait la moindre vraisemblance, je serai le premier à me démettre de mes fonctions de Procureur Général. J'aime les Réformes. C'est sous leur règne que j'ai pris une part active dans les affaires de mon pays et si elles devaient succomber, je serais le premier à me désister des fonctions que je remplis.

M^r Philippas. Ce qui est cependant bien étonnant, M^r le Procureur général, c'est que depuis que cette pétition a été mise en circulation, c'est-à-dire depuis trois mois, la Police ne soit pas encore parvenue à la saisir. Cette tolérance de la police ne peut qu'entretenir nos soupçons.

M^r Dandolo. Les lois du pays déterminent suffisamment la criminalité des actes condamnables. Si l'on avait mis en circulation des pétitions par lesquelles on demandât l'union des îles Ioniennes avec la Grèce, certes la police et le gouvernement n'auraient pas vu ces actes avec indifférence ; tout au contraire ; les personnes qui les auraient mises en circulation, auraient été poursuivies et les pétitions auraient été saisies et supprimées.

Je le demande donc ; qu'est ce qui empêche la police, qui ne doit pas ignorer l'existence d'une pareille pétition, d'accomplir son devoir ? Pourquoi le Procureur général

ne prend-il pas les mesures nécessaires, pour poursuivre ces créatures méprisables qui travaillent dans l'ombre contre les libertés de leur patrie ? Je vous ai déjà dit, que si réellement une pareille pétition avait été mise en circulation, les grands d'abord, et puis ensuite les petites gens, ne fût-ce que par imitation, l'auraient signée. Or, pour prévenir de semblables méfaits, le Procureur général et la police sont dans le devoir de prendre sans retard les mesures les plus sérieuses.

M^r Lombardo. Je proteste contre les paroles de M^r Dandolo.

M^r le Procureur général.

Je suis invité par M^r. Dandolo à répondre sur une question difficile. Nous nous sommes réunis ici sachant que d'après l'ordre du jour, nous étions appelés à discuter la loi sur les pensions ; tout-à-coup la discussion change entièrement de terrain, avant même que par une proposition en règle on ait pu s'y préparer.

Par une disposition spéciale, notre constitution accorde au peuple Ionien le droit de pétition. M^r. Dandolo me demande ce qu'il serait arrivé si on avait mis en circulation une pétition ayant pour but l'Union des îles Ioniennes avec le Royaume de Grèce. Je réponds à cela que si la Chambre pense placer la discussion sur un autre terrain, elle doit m'accorder le temps nécessaire pour y répondre. Si au contraire, la Chambre voulait prendre d'autres mesures, je la prierai encore de délibérer mûrement avant de se prononcer.

M^r Lombardo. Je proteste comme je l'ai déjà fait, contre ce qui a été dit par M^r. Dandolo. Non ; la police n'a aucun droit d'intervenir pour entraver l'exercice du droit

de pétition garanti par la Constitution au peuple Ionien. Je n'admets point qu'à Corfou une pétition pour la colonisation de cette île, ait la moindre chance de succès. Je ne pense pas qu'à Corfou il puisse exister de pareils monstres, mais s'il en existe, ils n'ont qu'à paraître. Une pétition donnera lieu à bien d'autres encore; mais non; je suis persuadé qu'à Corfou, il n'y a pas un seul individu qui désire voir sa patrie transformée en colonie Anglaise. Quant à ce qui regarde les autres îles il n'y existe pas une âme qui ne frémissse à ce seul mot de colonisation. (De tous les côtés de la chambre on entend des voix répéter: aucune, aucune). Oui, il n'y a personne qui ne repousse de tout son pouvoir l'idée de colonisation; il n'y a personne qui ne soit prêt à signer non pas avec la plume et l'encre, mais bien avec son sang, *l'Union des îles Ioniennes avec la Grèce, c'est là notre seule volonté, notre seul désir* (Le président et tous les membres de la Chambre se lèvent et s'écrient avec enthousiasme: oui, oui, oui.) Oui, Messieurs; et voilà pourquoi en légitimes fils de vos glorieux ancêtres, vous unissez le patriotisme au courage, pour proclamer avec enthousiasme cette pensée qui remplit nos cœurs de joie. Prouvons aujourd'hui comme nous l'avons déjà prouvé, que ce que nous avons de plus saint, de plus doux, de plus cher au monde, c'est notre liberté; et que notre désir le plus ardent est de nous délivrer de la Protection de l'étranger.

M^r Dandolo demande la parole. Le Président la lui refuse, vu que d'après le règlement, il n'est pas permis de prendre deux fois la parole sur le même sujet. M^r Dandolo persiste dans sa demande.

Un grand nombre de députés demandent avec le Président, l'application du règlement.

La séance devient alors tellement orageuse, que le Président se voit obligé de la suspendre pendant une demi-heure.

A midi, la chambre veut reprendre la discussion et le Président déclare que toute proposition sur le sujet en question, sera discutée dans la prochaine séance.

M^r Kouri. Je m'étonne, M^r le Président, que vous proposiez à la Chambre l'ajournement de la discussion à une prochaine séance, lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi grave; prenez en considération la position critique de Corfou. Pouvez-vous demander l'ajournement de la discussion, lorsque trois députés vous affirment officiellement qu'une pétition aussi indigne que coupable circule dans les campagnes? Si vous me voyez morne et abattu, c'est que j'ai trop de peine à croire, qu'un Ionien, qu'un Grec, qu'un chrétien ait osé concevoir un projet aussi criminel, aussi judaïque!

Il ne s'agit ici de rien moins que de tentatives subversives, que d'un horrible attentat à l'ordre politique et à l'indépendance de notre pays; et vous venez nous proposer d'ajourner la discussion à la prochaine séance?

Non, Messieurs; si comme l'a très bien fait remarquer M^r. Dandolo, il est incontestable que le gouvernement aurait procédé avec la plus grande rigueur contre ceux qui auraient demandé notre union avec la Grèce, pourquoi ne pas en faire autant contre les lâches qui méditent des projets aussi sinistres que criminels?

Il eût été à souhaiter sans doute, qu'il ne fût pas question dans la Chambre d'une pareille pétition. Je ne peux pas

croire à son existence. Mais puisque la Chambre s'en est saisie, elle ne doit pas clore la discussion avant d'être arrivée à un résultat. Il ne suffit pas que les députés de Corfou repoussent ce coupable projet avec horreur, il faut aussi que les députés des autres îles, oubliant leurs dissensions précédentes, qu'ils fassent cause commune avec nous, qu'ils nous soutiennent, et qu'animés tous de la même pensée, nous défendions comme un seul homme les droits les plus précieux de la nation.

(*M^r Marino* et avec lui tous les députés des six îles s'écrient unanimement. Oui, nous sommes prêts à tout sacrifier pour nos frères de Corfou et pour la nation.)

Mais, Messieurs, s'il est vrai que la pétition en question existe réellement, qui peut nous garantir la tranquillité du pays? quant à moi je le déclare, je ne puis rien garantir. C'est au Procureur général à aviser aux moyens propres à prévenir le danger qui nous menace. Oui, Messieurs, il est du devoir de la 11^{me} chambre Ioniennne, d'entamer immédiatement la discussion, s'il est vrai que le pays soit en danger. Imitons aujourd'hui nos ancêtres qui déposaient sur l'autel de la patrie toute passion personnelle, toute question locale, et rivalisaient de zèle et d'abnégation pour le maintien de leur indépendance.

Suspendons nos travaux ordinaires, et que cet ajournement puisse être l'interprète de nos sentiments auprès du gouvernement et de la Protection.

M^r. Lascaris. Le peuple de Corfou a un amour instinctif pour la liberté et pour l'indépendance. L'histoire même de ce peuple vient à l'appui de mon assertion; il est tellement attaché à sa liberté, à sa nationalité, à son indépendance, que son asservissement de quatre siècles à l'a-

ristocratie vénitienne, n'a pas pu altérer les nobles sentiments dont il est animé.

L'idée de sa nationalité était tellement enracinée en lui, qu'aucun de nos paysans ne savait un mot d'italien et que personne ne voulait se rapprocher de l'étranger. Ainsi, Messieurs, lorsqu'une servitude de quatre siècles, lorsque des épreuves prolongées pendant quatre cents ans, ont été impuissantes pour altérer la langue, la religion et le sentiment de nationalité de ce peuple, croyez-vous qu'il puisse être corrompu aujourd'hui? Non, ce serait là une tentative des plus insensées! Il est vrai que le peuple de Corfou a de justes griefs contre le système funeste qui nous régit et auquel tous ses droits et tous ses intérêts sont sacrifiés; il n'est donc pas étonnant que des malveillants aient essayé d'exploiter ces griefs, pour faire espérer aux populations souffrantes, que la colonisation mettrait un terme aux maux dont elles sont affligées; mais je suis sûr que personne n'a vu une pareille pétition et que personne ne l'a signée.

Par conséquent, Messieurs, je puis vous assurer qu'aucun danger ne nous menace, car personne à Corfou ne saurait concevoir un projet aussi criminel.

M^r Dandolo demande la parole parce que cette question, dit-il, intéresse avant tout l'île de Corfou.

M^r Servo (et avec lui tous les représentants des six autres îles). Non, Monsieur le député, le sujet en discussion n'intéresse pas seulement Corfou, mais bien toutes les îles Ioniennes, parce que le sort de Corfou nous touche de très près, et que nous tenons tous également à l'intégrité de la nationalité Ioniennne.

M^r Dandolo. J'ai dit que deux membres de la Chambre

avaient entendu parler de cette pétition, et que M^r Kandoni avait été invité à la signer. Je propose donc que M^r Kandoni et le directeur de la Police soient invités à se présenter devant la Chambre.

Le Procureur Général. Il est inutile d'appeler ici le directeur de la police, puisque le gouvernement a son représentant dans la Chambre.

M^r Marino.

Une circonstance pareille à celle qui se présente aujourd'hui, M^r le Président, place le représentant du peuple au point le plus culminant de la haute position qui lui est confiée. Il est appelé à accomplir la mission la plus grave, le devoir le plus sacré.

On nous dénonce un acte condamnable, qui tend à anéantir la nationalité hellénique, le bien le plus précieux des populations que nous représentons, dont tout grec se glorifie et qui est le véritable fondement de ses futures espérances. Il est donc de notre devoir de faire échouer cette tentative infâme et d'étouffer le mal à sa naissance.

Lorsqu'il y a un mois, on nous disait qu'un bill allait être présenté dans le Parlement Anglais, afin que la République Ionienne soit assimilée aux colonies de l'Angleterre, nous avons tous été saisis d'un sentiment de douleur et d'angoisse inexprimable.

La Chambre s'est unanimement prononcée contre l'idée de la colonisation; et dans son adresse au Lord haut-commissaire, elle déclara, que le peuple Ionien ne renoncerait point à sa propre nationalité, et que son attachement à sa liberté et à son indépendance était inébranlable.

La réplique du Lord haut-commissaire, est venue nous

tranquilliser sur ce point. Mais aujourd'hui on nous annonce un projet identique témérairement conçu dans Corfou même, sur une terre hellénique. Cette nouvelle tentative est beaucoup plus affligeante que la première, car la honte d'un pareil crime rejait sur nous mêmes, sur des Ioniens.

Il est donc indispensable que la vérité se fasse jour et que ce nouvel essai soit étouffé dans son germe. Et que s'il est vrai qu'il se trouve parmi nous des personnes capables de méditer et d'entreprendre la réalisation d'un projet aussi hostile aux vrais intérêts et au sentiment général du peuple Ionien, il faut que ces personnes soient stigmatisées.

Les assurances que nous donne Monsieur le Procureur général sur les bonnes dispositions de la Protection, pour le maintien de la constitution et des réformes déjà effectuées, ne sont pas de nature à nous tranquilliser et à nous empêcher de prendre les mesures nécessaires dans cette circonstance.

Quelle est donc la valeur de ces assurances en présence d'un complot ourdi contre notre indépendance? A quoi nous servirait le gouvernement constitutionnel s'il devait se prêter à des tentatives de colonisation?

Si le régime constitutionnel était propre à seconder des actes aussi condamnables, ce serait une nouvelle honte pour le pays. Dieu préserve le peuple Ionien d'un pareil malheur!

Quant à moi, Messieurs, je ne m'oppose point à ce que, conformément à la proposition de Mr. Dandolo, M^r Kandoni et le Directeur de la Police soient appelés dans cette enceinte, pour fournir à la Chambre les renseignements désirables. Je crois cependant que la Chambre ne doit pas se borner à cette seule mesure, mais qu'elle doit aussi procéder à une enquête régulière, afin de pouvoir, en connaissance de cause, adopter s'il y a lieu, les mesures qu'elle jugerait indispensables.

A cet effet je propose.

1^o Qu'une commission composée d'un député, pour chaque île, soit nommée à l'effet de procéder à une enquête sur l'acte qui nous est dénoncé, et de soumet-

tro à la chambre un rapport sur le résultat de ses recherches.

2° Que le gouvernement soit invité par le Procureur général à communiquer à la Chambre, les renseignements qu'il aurait recueillis à cet égard, et les mesures qu'il compte prendre, si le fait de la mise en circulation de la pétition dénoncée se trouve constaté.

Mr *Valaoriti*. Saluons, Messieurs, de nos vœux patriotiques, ce jour mémorable qui ne fait plus retentir la Chambre Ionienne de discussions dénuées d'intérêt, mais qui imprime à ses débats un caractère politique.

Saluons-le ce jour, qui a vu disparaître en un clin d'œil, toutes nos dissensions locales et qui nous a tous animés de la même pensée. Elle a soutenu nos pères dans leurs infortunes, elle les a consolés de leurs souffrances pendant des siècles, et les a aidés à nous transmettre pur et sans tâche, le dépôt sacré de notre nationalité.

Voici donc tous les Députés de Leucade prêts à déposer aux pieds de leur chère patrie, toute prétention individuelle et à se sacrifier pour défendre les droits de leurs frères de Corfou!

Je me rappelle que lors de la discussion de l'adresse de la Chambre au discours du Lord haut-commissaire, il a été aussi question d'une semblable pétition. Mais la Chambre a repoussé avec indignation jusqu'à la probabilité d'une tentative aussi criminelle.

Si la Chambre avait voulu alors prendre au sérieux des faits qui acquièrent aujourd'hui tant de gravité, si les honorables députés de Corfou n'avaient point alors consacré le principe que de pareilles tentatives étaient moralement impossibles, nous ne serions peut-être pas forcés aujourd'hui de mettre au grand jour des projets aussi honteux pour notre pays.

Certes, Messieurs, il n'est pas impossible que dans une population de 60 à 70 mille âmes, il se soit trouvé dix, vingt et même mille traîtres méditant notre perte.

Quant à moi, je ne me fais point d'illusion. Vous vous rappelez sans doute ce que j'avais l'honneur de vous dire il y a quelques jours, en parlant du projet de loi sur les

pensions. Je vous disais que ce que je crains le plus, ce n'est point le contact matériel du pays avec l'étranger, mais bien plutôt son contact moral; et c'est en connaissance de cause que je vous exprimais mes craintes pour Corfou. Il s'y trouve, malheureusement, quelques individus chez lesquels le sentiment de nationalité s'est altéré à tel point, qu'il ne faut point s'étonner de ce qu'ils ont pu fomenter, encourager des projets aussi coupables. Ces projets sont aujourd'hui officiellement dénoncés, et malgré l'horreur et l'indignation qu'ils m'inspirent, je puis vous assurer que je m'en inquiète peu, lorsque je réfléchis que ces tentatives ne sont pas ourdies par des Corfiotes indigènes, mais bien plutôt par des gens d'une origine qui n'est rien moins que problématique, indignes de porter le nom d'Hellène.

Mais, messieurs, cet acte qui a soulevé dans mon âme une indignation si profonde, a également indigné la Chambre entière. Elle s'en est émue et l'a condamné de la manière la plus éclatante. Désormais toute autre acclamation, toute autre manifestation serait inutile; car nous sommes tous inspirés du même esprit, du même sentiment; nous nous montrons tous les descendants légitimes de nos glorieux ancêtres.

Quoique divisés jusqu'ici en côté gauche et côté droit, en gauche moyenne et gauche extrême, en conservateurs et progressistes, ces divisions s'effacent du moment où en notre qualité de représentants d'une terre hellénique, nous nous réunissons tous comme membres d'une même famille, pour protester contre une tentative condamnable, et pour manifester de la manière la plus solennelle, notre attachement inviolable aux principes de notre indépendance nationale.

Quant à moi, Messieurs, je vais plus loin encore, et je dis que s'il est vrai que l'on trame des complots contre nos libertés, je suis prêt à mettre de côté les demi-mesures, et à recourir à des moyens qui rendent toute discussion inutile et qui tranchent les questions de la manière la plus sommaire.

Nous sommes les plus faibles il est vrai; mais nous sommes forts par la justice de notre cause.

Aussi, suis-je prêt à sacrifier pour la défense de cette cause, et ma fortune et mes enfants et tout ce que j'ai de plus cher au monde. Je verserai mon sang s'il le faut, pour le maintien de cette indépendance nationale à laquelle tout cœur Grec est dévoué.

Monsieur Padova. Cette discussion, Messieurs, a fait naître dans mon âme des sentiments confus qu'il m'est bien difficile d'exprimer. Grec, par ma naissance et par sentiment, Chrétien Orthodoxe, je transmettrai à mes enfants l'héritage qui m'a été légué par mes pères, le dévouement à la patrie et l'attachement à la religion.

Je n'ai rien à ajouter aux paroles des préopinans, si ce n'est pour déclarer que je suis prêt à sacrifier mon existence pour la défense de notre indépendance.

Quant aux infâmes qui conspirent contre les libertés de leur patrie, je puis leur donner l'assurance, que s'ils osent s'aventurer jusque là où j'exerce une petite influence, ils y trouveront la mort; car des êtres aussi méprisables doivent disparaître de la surface de la terre afin d'épargner une honte à leur patrie.

Je remercie au nom des représentants de Corfou, tous nos confrères des îles de ce qu'ils ont uni leurs voix à la nôtre, pour la défense de la commune patrie.

Cette identité de vues a resserré les liens fraternels qui existaient entre nous, et elle servira un jour, nous n'en devons point douter, à la solution des graves questions qui s'agitent en Orient.

Mr. Lombardo. J'ai été plus d'une fois abreuvé d'amertume, depuis que, contre mon gré, je me suis vu obligé de subir le martyre de la vie publique dans les îles Ioniennes. Bien des épreuves me sont peut-être encore réservées; mais je trouve une entière compensation à mes souffrances passées et à celles que me réserve l'avenir, dans la joie que je ressens aujourd'hui de voir tous les membres de cette chambre déclarer de la manière la plus solennelle, leur ferme volonté de maintenir notre indépendance, et exprimer les vœux les plus ardents pour la réalisation de nos espérances en l'avenir.

Représentants de la 11^{me} Chambre, vous n'avez pas été

jusqu'ici à l'abri de la médisance; j'en dirai de même de notre Président auquel je m'adresse dans ce moment; on disait de lui, qu'il n'oserait pas appuyer une motion tendant à notre union avec la Grèce; et cependant il a le premier quitté le fauteuil de la Présidence, pour saluer de ses vœux patriotiques cette union tant désirée; il a posé de ses propres mains sur sa tête blanchie par les années, une couronne immortelle.

Et quant à vous membres de la gauche moyenne, on disait que vous éluderiez toute discussion ayant trait à une question nationale.

M^r Marino. Ce sont des calomnies.

M^r Lombardo. Ce sont, je n'en doute pas, des calomnies; mais il fallait leur donner un démenti éclatant et vous l'avez fait. Vous enfin, membres de la droite, et vous particulièrement députés de Céphalonie, vous avez été des premiers à déclarer que vous signeriez avec votre sang notre union avec la Grèce. J'avais attaqué votre élection comme illégale; j'avais déclaré que vous n'aviez pas de titres pour siéger dans cette enceinte; mais après votre conduite de ce jour, je viens vous offrir affectueusement le baiser fraternel qui servira à cimenter de plus en plus notre union politique.

Que l'on ose soutenir après cela que la domination étrangère puisse avoir des partisans dans les îles Ioniennes!

M^r Pretenderi. Non, elle n'en aura jamais.

M^r Lombardo. Non, sans doute elle n'en aura pas. Vous l'avez exprimé, vous l'avez officiellement déclaré.

On nous a dit qu'il était de notre devoir de délibérer mûrement avant de nous prononcer; mais sur quoi donc faut-il délibérer? Serait-ce sur la question de la colonisation? Vous l'avez repoussée avec indignation. Serait-ce sur notre union avec la Grèce? Mais vous vous êtes prononcés à l'unanimité et avec enthousiasme en faveur de cette union, et désormais ce n'est que par la force qu'on pourra maintenir l'ordre politique qui nous régit.

On nous propose de nommer une commission d'enquête; sera-ce pour constater l'existence de la pétition qu'on fait circuler à Corfou? Mais trois représentants vous l'ont

déjà attesté. Au reste, quelle est la nécessité de plus amples informations sur ce sujet, lorsque le fait de la présentation d'une pareille pétition dans le parlement anglais est établi de la manière la plus incontestable? Mais faut-il que nous adoptions dans ce moment des mesures plus sérieuses?

Oui sans doute; cependant gardons-nous bien de comprimer cet élan religieux, cette exaltation patriotique dont les solennelles manifestations ont prouvé à ceux qui méditaient notre perte, que la patrie vit et ne mourra pas.

Messieurs, lorsque la mort de notre poète national, de l'illustre Salomos, vous a été annoncée, vous suspendîtes la séance, pour rendre un hommage éclatant à la mémoire de celui qui chanta la régénération de la Grèce. Agissez de même dans le moment où vous manifestez vos vœux et vos espérances sur les futures destinées de la patrie. Ce fait seul nous suffit pour aujourd'hui; séparons-nous après l'avoir constaté.

Que le procès verbal de la séance soit immédiatement rédigé, légalisé et publié; et si vous le voulez encore, nommez une commission d'enquête qui recueillera et vous communiquera tous les renseignements désirables; mais pour le moment que toute autre discussion cesse.

La chambre décide à l'unanimité que le procès verbal de la séance sera immédiatement rédigé et publié.

M^r le Procureur général. Je regrette vivement de ne pouvoir répondre aussi éloquemment aux discours des préopinans. Je me bornerai donc à vous dire en ma qualité de représentant du gouvernement, et en honnête homme, que je ne connais rien de tout ce que l'on dit sur la colonisation de Corfou, et je puis vous assurer que le gouvernement est dans une complète ignorance du fait dénoncé. Pour vous prouver que vos craintes sont mal fondées, permettez moi de vous soumettre certaines réflexions.

Trois députés de Corfou vous ont dit, qu'une pétition tendant à modifier l'état actuel des îles, était en circulation, mais qu'ils ne l'ont pas vue. En effet, ils ne pouvaient l'avoir vue puisqu'elle n'existait pas.

Mais après tout, Messieurs, l'ennemi n'est pas à nos

portes! En supposant même que cette pétition soit en circulation, elle ne pourrait pas produire de résultats définitifs dans un si court espace de temps.

La chambre aurait donc eu tout le temps de se prononcer.

En ce qui concerne la question de notre indépendance, nul doute que nous ne soyons un Etat Grec indépendant et libre, sous la protection de l'Angleterre. Non seulement à raison de notre origine, mais en vertu des traités, nous constituons un Etat Grec, comme le Royaume de Grèce, avec cette seule différence que nous sommes sous la protection de l'Angleterre. Nous sommes tous des Hellènes et nous en sommes fiers. Nous faisons tous des vœux pour l'agrandissement de la nation; mais la question de savoir, quand notre union avec la Grèce et avec toute la race hellénique sera effectuée, est une question dont la solution est réservée au temps et aux circonstances. Je vous le répète donc, Messieurs, nous sommes tous Grecs et le procureur général et le sénat et la Chambre, en un mot, tout le gouvernement; cet Etat est hellénique sous la protection de l'Angleterre.

Je reviens maintenant sur l'affaire de la pétition, pour vous faire observer que quoiqu'on en parle depuis trois mois, personne ne l'a vue. Prenez donc garde que ce ne soient là des machinations contre la Chambre et le gouvernement. Prenez garde que ce ne soit là quelque piège dans lequel on voudrait nous attirer, pour nous déclarer ensuite indignes de toute liberté. Ne vous pressez donc pas; tâchez d'abord de constater l'existence de la pétition et dans ce cas seul, prenez des mesures définitives. Au reste, en admettant même l'existence de cette pétition, quelles conséquences pourrait-elle avoir dans le court espace de vingt quatre heures?

Je vous conjure donc, Messieurs, au nom de la patrie, de vous abstenir de toute démarche inconsidérée dont les résultats ne seraient rien moins que ridicules, et ne pas donner à nos communs ennemis, par un entraînement peu réfléchi, l'occasion de se réjouir.

M^r Dandolo. M^r le Procureur général affirme ne rien

connaître sur cette affaire; comment donc se fait-il que le gouvernement ignore un fait parvenu à la connaissance de trois députés? Or, si le gouvernement reste indifférent en présence d'un acte aussi condamnable, que la Chambre s'en saisisse, qu'elle fasse comparaître devant elle M^r. Kandoni, qu'elle recherche les coupables et qu'elle exige leur punition d'après toute la sévérité des lois.

M^r Foresti. C'est avec d'autant plus de circonspection que nous devons nous avancer, que le sujet est des plus graves.

Lorsqu'on touche à la question de notre nationalité, il est tout naturel que nous sentions notre sang bouillonner dans nos veines; mais gardons-nous des entraînements de la passion.

Le fait est qu'une pétition est mise en circulation pour la colonisation de Corfou; il est donc tout naturel lorsqu'on commence par constater l'existence de cette pétition. Dans ce but, deux mesures nous sont proposées; celle de M^r Dandolo qui consiste à inviter M^{rs} Kandoni et le Directeur de la police à comparaître devant nous, pour nous fournir les renseignements désirables; et celle de M^r Marino pour la nomination d'une commission d'enquête.

En adoptant cette dernière proposition, nous avançons avec prudence et nous constatons en même temps s'il existe dans les îles Ioniennes des misérables capables de méditer la ruine de leur patrie.

La Chambre adopte la mesure proposée par M^r Marino, et sur la proposition de M^r Valaoriti, la commission est tirée au sort.

Elle se trouve formée pour Corfou, de M^r Polilà; pour Céphalonie, de M^r Foresti; pour Zante, de M^r Domeneghini; pour Lencade, de M^r Phlippha; pour Itaque, de M^r Païsi; pour Cythère, de M^r Panaretos; pour Paxi, de M^r Bélianiti.

Le Président Flambouritari.

Les secrétaires N. LUGGI J. DOUSMANI.